



Dimanche 11 octobre 2020

Covid-19 : Nouvelles mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie dans le département des Bouches-du-Rhône

Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, en concertation avec les élus locaux et les représentants des acteurs économiques, a pris ce dimanche 11 octobre 2020, un arrêté portant prescription de nouvelles mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19 dans le département des Bouches-du-Rhône.

Ces mesures sont applicables du lundi 12 au mardi 27 octobre 2020.

Le présent arrêté distingue deux groupes de communes :

- Les communes placées en « zone d'alerte maximale », que sont Aix-en-Provence et Marseille ;
- Les autres communes du département des Bouches-du-Rhône.

L'ensemble des mesures de cet arrêté sont répertoriées dans un tableau récapitulatif que vous trouverez ci-joint.

Christophe Mirmand fait appel au civisme et à la responsabilité de tous les habitants des Bouches-du-Rhône ainsi qu'aux établissements autorisés à accueillir du public pour respecter les mesures sanitaires afin de protéger la population.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

